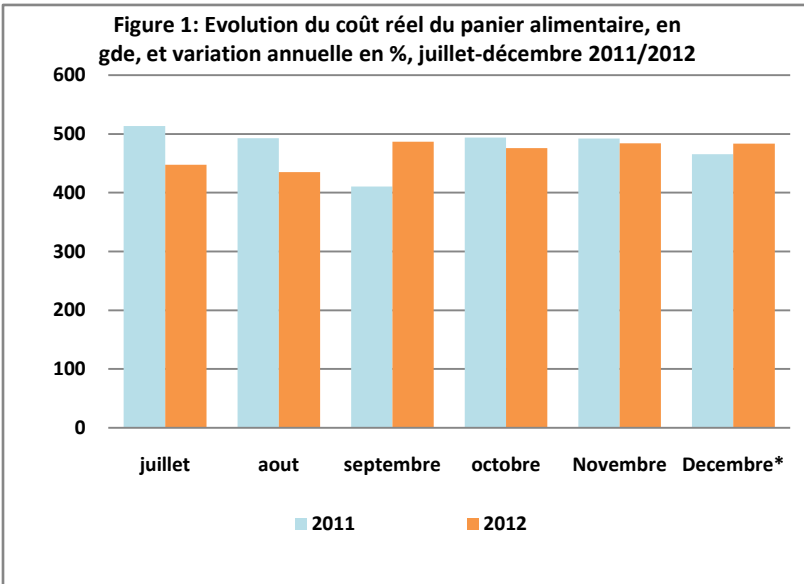


-Evolution du coût réel du panier alimentaire



Au cours du mois d’octobre, le prix réel du panier alimentaire a affiché une baisse significative, comparativement à la forte hausse enregistrée en septembre. En effet, de plus de 486 gourdes (une hausse en glissement annuel de près de 17 pour cent) en septembre, le coût du panier est tombé à 476 gourdes environ, soit un recul de près de 4 pour cent en glissement annuel (figures 1).

Cette baisse est observée sur les différents marchés régionaux. Elle est, par contre, plus marquée sur ceux des Cayes (près de 8 pour cent), en raison des bonnes récoltes de certaines cultures (maïs, haricots). Des baisses ont été aussi observées sur les marchés de la Croix des

Bossales, des Gonaïves, de Port-de-Paix et de Fond des nègres (plus de 4 pour cent en moyenne par rapport à l’année dernière).

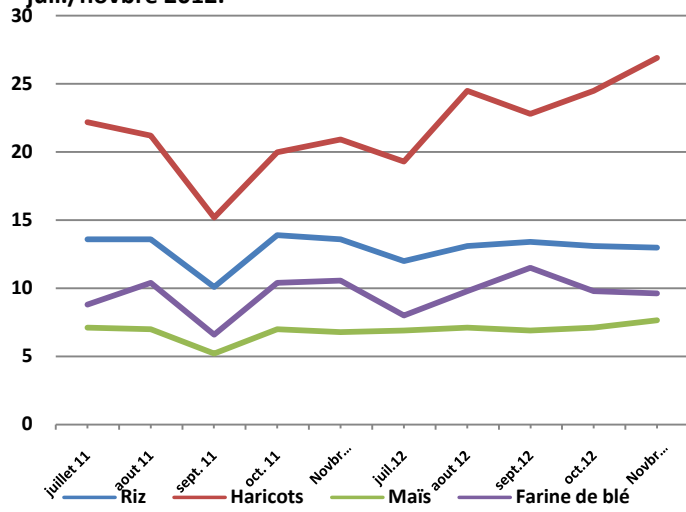
Prix réels de certains produits alimentaires de base, en gde/livre			
Produits	Octobre 2012	Octobre 2011	Variation annuelle en %
Riz	13.1	13.9	-5.9
Haricots	24.5	20.0	22.8
Maïs	7.1	7.0	2.1
Farine de blé	9.8	10.4	-5.8
Sucre	14.7	16.7	-12.1
Huile Végétale	23.0	23.0	0.14
Produits	Novembre 2012	Novembre 2011	Variation annuelle en %
Riz	12.98	13.9	-7.5
Haricots	26.51	20.0	28.9
Maïs	7.63	7.0	10.4
Farine de blé	9.63	10.4	-7.5
Sucre	14.6	16.7	-13.6
Huile Végétale	22.56	22.99	-1.15

Au cours du mois de novembre, le prix du panier continue de baisser mais dans une proportion plus faible (-1.7 pour cent). Néanmoins, un retournement de tendance semble s’amorcer pour le mois de décembre: le coût réel du panier s’annonce à la hausse, soit de près de 4 pour cent par rapport à décembre de l’année dernière. En fait, il est trop tôt pour indiquer la direction des prix alimentaires. Toutefois, il n’est une surprise pour personne qu’à l’approche et durant les festivités de fin d’année, les prix alimentaires soient à la hausse sur les différents marchés du territoire.

-Déterminants du coût du panier alimentaire

Parmi les facteurs susceptibles d’influencer le coût du panier alimentaire, le prix des produits qui le constituent est l’un des déterminants importants. Dès la fin du mois de juillet 2012, les prix des produits alimentaires locaux et importés ont affiché un comportement à la hausse, avec un pic en août et

Figure 2: Evolution des prix réels de certains produits alimentaires basiques, en gde/livre, juil./novbre 2011-juil./novbre 2012.



septembre (pour le riz, les haricots, la farine de blé, etc.). Ceci a été observé sur les différents marchés suivis par la CNSA, particulièrement ceux du Cap haïtien, de Ouanaminthe, de Jacmel et de la croix des Bossales.

Après de fortes hausses en septembre, consécutives à la flambée des prix de céréales (le maïs, le blé) sur le marché international, et aux mauvaises récoltes de printemps, les prix réels ont entamé une chute depuis octobre et se montrent même plus faibles qu'en 2011. En effet, le prix de la farine a diminué durant deux mois consécutifs, soit de 5.8 pour cent (octobre 2011/2012) et de 7.5 pour cent (novembre 2011/2012). Le prix du riz importé a affiché une tendance similaire, soit de 5.9 pour cent et 7.5 pour cent respectivement en

octobre et novembre, par rapport à l'année dernière. En revanche, les prix des haricots et du maïs ont eu un comportement atypique.

En raison d'importantes pertes de récoltes de haricots, toutes variétés confondues, provoquées par la sécheresse au printemps et par l'excès d'humidité et de vents violents (en août et septembre), le prix de ces légumineuses s'accroît considérablement, soit de 23 pour cent en octobre 2011/2012, puis s'est envolé davantage en novembre 2011/2012 en passant à près de 29 pour cent, soit un rebond d'environ 6 points. Le prix du maïs s'est aussi accru, passant d'un rythme annuel de 2.1 pour cent en octobre 2011/2012 à plus de 10 en novembre 2011/2012. Cette flambée tient, pour une large part, à la hausse du prix sur le marché international, après la longue période de sécheresse ayant ravagé la production dans le mid-ouest des Etats Unis.

Parallèlement, le sucre, l'un des produits les mieux représentés au panier alimentaire, affiche une baisse de prix significative durant deux mois consécutifs, soit de l'ordre de 12.1 pour cent en octobre 2011/2012 et de près de 14 pour cent en novembre de la même période. Le prix de l'huile de cuisine, après de légères hausses en octobre dernier, a aussi régressé, mais dans une proportion moindre (-1.15 pour cent).

Ces changements survenus dans les prix des produits ont influé grandement sur le coût du panier alimentaire. Il y a aussi lieu de mettre en avant l'impact qu'a produit l'annonce des mesures de stabilité par le gouvernement, en vue de faire face à la hausse des prix des produits alimentaires de base, particulièrement le riz, la farine et l'huile de cuisine. L'effet d'annonce semble porter ses fruits : peu de jours après l'annonce le prix du riz a chuté sur les différents marchés de la capitale haïtienne. Par ailleurs, le gouvernement haïtien a bénéficié de son homologue japonais d'un don de 300 mille sacs de riz environ. La mise de cette cargaison sur le marché s'inscrit dans le cadre des mesures visant à contrer la hausse des prix des produits de première nécessité, en particulier le riz, très prisé dans la consommation alimentaire haïtienne.

Donc, tous ces facteurs ont pu jouer en faveur d'une baisse du coût du panier alimentaire, améliorant ainsi le pouvoir d'achat général de la population. Reste à savoir si cette situation a eu effectivement un impact sur l'accès des plus pauvres (décile inférieur) aux aliments du panier.

-La mesure de l'accès aux aliments de base

Pour mesurer l'accès, on part de l'approche de la parité du pouvoir d'achat (PPP). Cette dernière considère le revenu moyen des individus appartenant au premier décile, c'est-à-dire les dix pour cent les plus pauvres de la population. Selon cette approche, cette catégorie accède à moins de 1 pourcent du revenu national (base annuelle ou mensuelle). De ce point de vue, on peut mesurer **l'accès aux aliments** pour ce groupe par **le ratio du coût réel du panier alimentaire au revenu réel**, tout en faisant l'hypothèse que l'individu se procure l'intégralité des biens alimentaires du panier considéré. En ce sens, toute variation éventuelle de ce ratio, dans un sens ou dans l'autre, est le signe d'une amélioration ou d'une détérioration du pouvoir d'achat, donc de l'accès des individus aux aliments.

A ce propos, le graphique ci-contre montre présentement une certaine stabilité de l'accès aux aliments de base, ceci de septembre à novembre 2012.

En revanche, le coût du panier alimentaire représente en moyenne près de 104 pour cent du revenu d'un individu appartenant au décile le plus bas, un niveau très au-dessus de celui des mois de juillet et de septembre 2012 (95.2 pour cent en moyenne). De ce fait, en prenant en compte les variations mensuelles, on observe une détérioration de l'accès, pour cette période.

Cependant, en glissement annuel, le graphique en montre une amélioration. En effet, Après une détérioration de près de 10 pour cent en septembre 2011/2012, l'accès s'est amélioré de plus de 11 pour cent en Octobre 2011/2012, tendance qui se maintient entre novembre 2011 et novembre 2012 (environ 9 pour cent). Mais on reste encore loin du niveau de juillet et d'août.

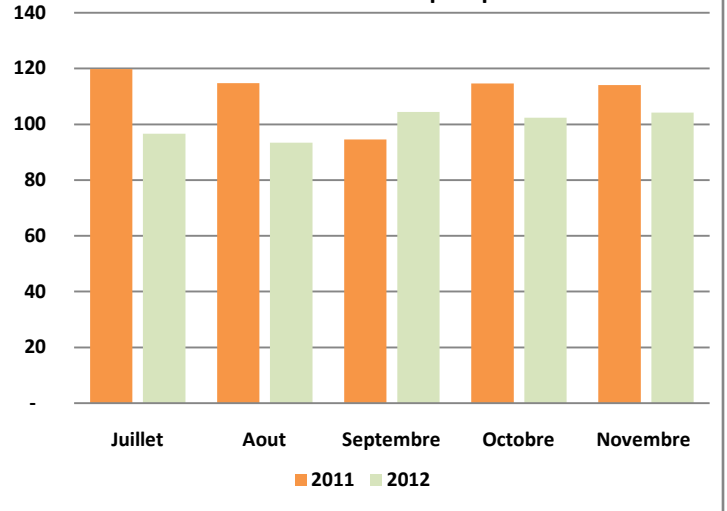
Ainsi, toute baisse du niveau des prix, le revenu étant constant, entraîne une chute du coût du panier alimentaire, par ricochet une augmentation du niveau de son accessibilité. Néanmoins, si les données traduisent une amélioration de l'accès aux aliments, il faut remarquer que le coût du panier est encore très au-dessus du niveau de revenu des plus pauvres.

Conclusion

En somme, si en septembre une augmentation du coût réel du panier alimentaire de 17 pour cent en glissement annuel a entraîné une baisse de l'accès de près de 9 pour cent, une chute en octobre (-3.7 pour cent) et en novembre (-1.4 pour cent) en induit une augmentation respective de plus de 11 et 9 pour cent (variations annuelles). Il faut dire que c'est la tendance de l'accès qui est illustrée ici, c'est-à-dire la direction dans laquelle il tend, tenant compte des conditions de disponibilité et d'accessibilité existantes.

Présentement, sur un plan général, la situation de l'accès n'est pas trop alarmante ; mais elle peut le devenir si les prix ne diminuent pas assez pour améliorer surtout le sort des plus pauvres. Ces derniers, même dans un contexte de réduction du coût du panier, ne parviennent pas à y accéder vraiment, faute de revenu adéquat. En effet, malgré l'amélioration observée, le coût du panier constitue un poids énorme du budget des plus pauvres. Même s'ils consacraient 100 pour cent de leur revenu aux aliments, ils n'arrivait pas à consommer

Figure 3: Evolution du ratio du coût alimentaire au revenu réel des 10% les plus pauvres



l'intégralité du panier, le coût mensuel de ce dernier étant de près de 104 pour cent supérieur à leur revenu mensuel. Le problème de l'accès aux aliments de base pour cette catégorie demeure ainsi entier.

Dans un tel contexte, l'amélioration, de façon effective et durable, de l'accès aux aliments requiert une variabilité beaucoup plus grande des revenus des plus pauvres que celle des prix des produits alimentaires et non alimentaires.

-Structure du panier alimentaire

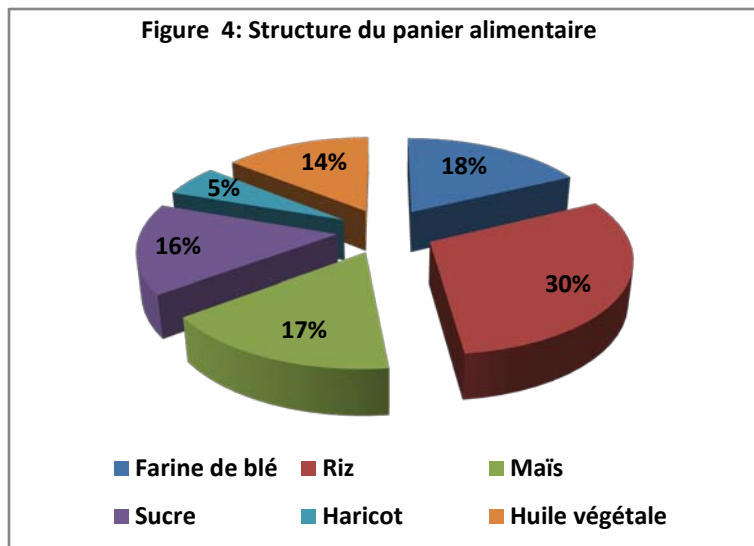
Le premier numéro du bulletin portant sur le panier alimentaire a soulevé pas mal d'interrogations, quant à sa composition. Cela pose la nécessité de revoir la méthodologie utilisée en vue d'améliorer l'analyse. En fait, notre panier de consommation alimentaire se basait sur la moyenne nationale de consommation journalière (1870 kilocalories par personne par jour). Ce niveau de consommation est composée de 66 pourcent de céréales, dont en particulier le riz qui contribue à hauteur de 600 kilocalories. Certains produits alimentaires de base, les racines et les tubercules en particulier, n'ont cependant pas été pris en compte, en raison d'un manque d'information et de problème d'unité de mesure.

La FAO a rendu disponibles de nouvelles données qui font état d'une consommation moyenne journalière de 1979 kilocalories par personne dans lesquelles les racines et les tubercules, ainsi que leur apport en calorie, sont prises en compte. Ceci nous porte à réviser la structure de notre panier de base ainsi que le contenu de l'analyse dont il est l'objet. A ce titre, ce nouveau numéro attire l'attention sur deux faits importants.

En premier lieu, la structure du panier a changé quant à la pondération des différents produits. En effet, le nouveau panier se compose des mêmes produits. Mais, contrairement au précédent, la pondération de certains produits a changé. Ainsi le riz compte pour 30 pourcent, la farine de blé remplace le blé et contribue à hauteur de 18 pour cent, le maïs moulu (17 pour cent), le sucre (16 pour cent), l'huile végétale (14 pour cent) et les haricots (5 pour cent) (Figure 4). Mais encore, faute de données (en particulier les prix), les racines et les tubercules ne sont pas représentées dans le présent panier.

En second lieu, les prix des produits considérés ici, donc le coût dudit panier, sont évalués en termes réels. Ceci permet d'isoler l'impact de la hausse des prix nominaux sur la consommation alimentaire des individus. Une telle démarche tient en fait à la nécessité de mesurer l'accessibilité réelle des aliments de base, tenant compte du niveau de revenu des individus. A ce titre, un élément important est pris en compte dans cette analyse: la distribution de revenu par décile, basée sur la parité du pouvoir d'achat (Banque mondiale). Ainsi, l'accès est mesuré en rapportant le coût réel du panier au revenu réel de l'individu. Si ce ratio s'accroît par rapport à une période de référence, on en déduit une détérioration de l'accès aux aliments ; dans le cas contraire, il s'agirait d'une amélioration.

Figure 4: Structure du panier alimentaire



Le panier alimentaire est un nouvel instrument d'analyse dont dispose la CNSA pour avoir une idée de l'accès aux aliments et, de là, dégager la tendance de la sécurité alimentaire dans le temps et l'espace. Cet instrument peut être utile dans le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de sécurité alimentaire, dans le ciblage des individus et des zones vulnérables en Haïti. Il servira, en outre, dans l'orientation des politiques publiques, dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et la faim dans le pays.

L'analyse du panier alimentaire est basée sur les informations relatives aux prix, aux revenus, à la diète alimentaire, fournies respectivement par la CNSA, le MARNDR, la Banque mondiale et la FAO.

Construction et évaluation du panier alimentaire

Le panier alimentaire est construit sur la base des hypothèses suivantes:

1. Il est composé de 6 produits: riz, farine de blé, maïs, haricots, sucre et huile végétale, qui représentent 1979 kilocalories consommées par personne par jour.
 - a. Le panier alimentaire est donc constitué de telle sorte que 100 pourcent de consommation de calories proviennent justement de ces six produits alimentaires, ceci à cause du manque d'information pour d'autres produits, dont en particulier les racines et les tubercules.
 - b. Ce panier alimentaire ne prend pas en compte la part de la production locale dans la consommation; par conséquent il fait l'hypothèse que tous les biens alimentaires soient achetés ouvertement sur les marchés.
 - c. Les données relatives à la consommation de calories proviennent du site FAOSTAT, à l'adresse www.FAOSTAT.FAO.ORG.
2. Il est supposé que ce panier alimentaire moyen soit consommé à travers le pays, tous groupes de revenus confondus. Cependant il est spécifiquement construit sur la base des préférences alimentaires des groupes à faible revenu (décile le plus bas de la population). On fait aussi l'hypothèse de l'invariabilité de la consommation dans le temps.
 - a. Un panier alimentaire par département serait plus approprié. Par exemple celui proposé par ACDIVOCA pour le Sud-est serait plus représentatif que celui de la CNSA.
3. L'approche du panier alimentaire ignore les effets de substitution étant donné qu'il est fixé dans le temps. Par conséquent cette approche capte seulement les effets des changements de prix.
 - a. Le coût total du panier alimentaire est calculé comme suit:

$$\text{Coût}_t = (\text{Prix}_t \text{ du Riz} \times \text{Quantité Consommée}_t) + \dots + (\text{Prix}_t \text{ du Maïs} \times \text{Quantité Consommée}_t)$$

4. La finalité de cette approche est de mesurer l'accès aux aliments, tenant compte du poids du coût du panier alimentaire dans le revenu des ménages.
 - a. Ce revenu est calculé sur la base de la parité du pouvoir d'achat percapita (PPAP) obtenue de la Banque mondiale.
 - b. Le revenu est alors distribué entre les différents déciles en utilisant les mesures de la distribution de richesse établies par la Banque Mondiale.
 - c. Finalement, un ratio du coût du panier alimentaire au revenu est calculé pour mesurer l'accès; une variation négative du ratio implique une amélioration de l'accès tandis qu'une variation positive en indique une détérioration.

Ce bulletin spécial est réalisé avec l'appui des Organismes suivants:



The views and opinions in this bulletin are those of the authors. They do not represent the views or opinions of the Economic Research Service or those of the U.S. Dept. of Agriculture, USAID, or the U.S. Government.